

Agnès VINCENT, Bruno CANARD
Élu.e.s d'opposition UN AUTRE GANGES EST POSSIBLE

à

Monsieur FRATISSIER
Président de la Communauté de communes
des Cévennes gangeoises et suménoises
Mesdames et messieurs les maires

Monsieur Le Président,
Mesdames et messieurs les maires, adjoint(e)s et conseiller(ère)s municipaux membres du conseil communautaire,

Lettre ouverte au président de communauté de communes et aux maires GANGES, LA MATERNITÉ MENACÉE DE FERMETURE ?

Lors de la soirée de Cap Santé du lundi 27 juin, accueillant l'ensemble du personnel après une Commission Médicale d'Établissement, les personnels soignants de la maternité ont quitté les lieux après l'annonce par le président de Cap Santé, M. Lamine Gharbi, que la maternité ne figurera pas dans la nouvelle clinique baptisée Saint-Louis 2. Et ce en accord avec M. Michel Fratissier, maire de Ganges, présent aux côtés du président de Cap Santé.

Cette annonce a été démentie par M. Gharbi dans un courriel du 6 juillet. Lors du conseil municipal du 12 juillet, le maire de Ganges ne donne pas son point de vue sur cette présence ou non de la maternité à Saint-Louis. Lors d'un entretien avec le président de Cap Santé le jeudi 1er septembre, M. Gharbi m'a confirmé cette suppression. « La décision n'est pas encore prise, cependant au 15 décembre 2022, il n'y a plus de gynécologues obstétriciens sur le tableau de gardes pour la fin de l'année. Pour l'année 2023, seul le Dr Madj Labaki, gynécologue à temps partiel, prendra 4 gardes par mois. » Cette équipe réduite fait courir un risque opératoire inenvisageable. » La fermeture pourrait intervenir début 2023 si les offres d'emploi passées ne donnent pas de résultats concluants.

Dans son édition du 23 juin 2022 de Maire infos, le président de l'AMF, David Lisnard affirme : « Le temps est venu d'oser une plus forte territorialisation des politiques de santé, au plus près des besoins des citoyens, de renforcer et reconnaître l'échelon de proximité pour mieux coordonner l'hôpital public et privé, la médecine de ville, le médico-social et le social ». Lire l'article complet : <https://www.maire-info.com/sante-lesmaires-appellent-repenser-un-systeme-soins-quil-faut-territorialiser-article-26561>

Dans cette perspective ; est-ce que vous allez vous engager, Monsieur le président, en vue du maintien de la maternité de Ganges ? Est-ce que la population peut compter sur vous et le conseil communautaire pour tout faire pour le maintien de la maternité, fleuron de la Clinique Saint-Louis ?

Nous demandons par cette lettre ouverte l'inscription de la question de la maternité et son avenir au prochain conseil communautaire.

Nous vous remercions d'avance pour votre engagement aux côtés de la population de la Communauté de communes et de ses alentours.

Quelques rappels, informations et liens utiles sur la maternité de Ganges aujourd'hui :

1. La Clinique Saint-Louis a été créée en 1957. Les premiers-nés à la clinique sont aujourd'hui grands parents. Nombreux sont les habitants et habitantes de Ganges nés à la clinique comme sans doute plusieurs membres de ce conseil communautaire. Il y a eu 336 accouchements en 2020 mentionnés sur le site du label IHAB, Initiatives Hôpital Ami des Bébé. Il y en aura 256 environ en 2022.
2. La maternité de la Clinique Saint-Louis a inauguré sa salle nature : les femmes qui souhaitent accoucher plus naturellement peuvent bénéficier au sein de notre maternité d'un espace physiologique, dans un environnement sécurisé. La prise en charge, très peu médicalisée, offre aux futures mamans un cadre chaleureux et apaisant. Une alternative tout en douceur pour un accouchement naturel, encadré par des professionnel(le)s qui assurent la sécurité de la future maman et de son enfant.

<https://www.clinique-saint-louis.fr/specialite/maternite/>

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/a-ganges-les-accouchements-naturels-sont-privilegies-1650386682>

3. La maternité de la clinique Saint Louis a reçu le label MATERNYS, remis par le Professeur Israël Nisand, Président du CNGOF — Collège National des Gynécologues et Obstétriciens de France. Ce label permet de distinguer les maternités qui mettent la bientraitance au centre de leurs préoccupations. MATERNYS permet aussi d'informer les femmes enceintes sur leur prise en charge, pendant leur grossesse, pendant et après leur accouchement. Elles ont la possibilité d'évaluer leur prise en charge et de faire part de leur vécu. Ainsi, chaque maternité se verra attribuer un baromètre de satisfaction, un outil précieux pour les femmes enceintes.

<https://www.maternys.com/label-engof-maternys/>

4. Label complété par celui de l'OMS et de l'UNICEF, le label IHAB — Initiative Hôpital Amis des Bébé, décerné en 2020. Seules 59 maternités en France ont obtenu ce label. Il est obtenu pour 4 ans. Il est présenté ici :

<https://www.i-hab.fr/>

5. Les difficultés de recrutement dans le milieu médical sont connues depuis longtemps, la situation s'est délitée, l'équipe se réduisant jusqu'à une situation de crise où le risque opératoire peut intervenir, sans qu'aucune information à la population n'ait été faite.

6. En l'absence de maternité à Ganges, les accouchements seront pratiqués à Montpellier 45 km, Nîmes 70 km, et Alès 52 km et ce depuis Ganges. Depuis Le Vigan, Lasalle ou Alzon, c'est de 20 à 35 km et du temps qu'il faut rajouter. «La proximité d'une maternité, c'est la sécurité» selon l'enquête du Parisien datant de 2019 dont 2 articles sont à lire ici <https://www.leparisien.fr/societe/sante/maternite-la-proximite-c-est-la-securite-20-05-2019-8075529.php#xtor=AD-1481423553>

7. *Une maternité qui disparaît, c'est un territoire qu'on stérilise.* article de Patricia de Sagazan dans Valeurs actuelles, à lire ici : <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/une-maternite-qui-disparait-cest-unterritoire-quon-sterilise-2>

8. Remplacer la maternité par un Centre Périnatal de Proximité — CPP —, structure qui ne pratique pas les accouchements n'est pas une alternative sans problèmes. Article ici :

<http://emiliegillet.fr/lavenir-incertain-des-centres-perinatals-de-proximite/>

9. Peu de sages-femmes libérales pratiquent les accouchements à domicile. Elles doivent être assurées comme les obstétriciens — 25 000 € par an. Une maternité doit être à proximité. 2 mamans dépendant de Ganges ont pu être sauvées grâce à la proximité de la maternité qui les a accueillies suite à une hémorragie. Qu'est-ce qui ce serait passé s'il y avait eu au minimum 45 km de trajet supplémentaires à faire ?

10. Se développent depuis quelque temps, des accouchements à domicile sans assistance, pour pallier la forte diminution du nombre de sages-femmes libérales acceptant de faire un accouchement à domicile. Si la pratique est légale, les risques sont plus grands. Les sages-femmes n'acceptant pas non plus d'être appelées pour constater et certifier la bonne santé du bébé.

11. Les maisons de naissance pérennisées par la loi doivent disposer d'une convention avec une maternité contiguë. Elle définit la réorientation et le transfert vers la maternité ainsi que les relations financières entre les 2 structures. En cas de fermeture de la maternité, ce ne peut être une alternative.

Liens complémentaires :

1. Rapport d'information du sénat session ordinaire de 2014-2015 N° 243 Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 janvier 2015 fait au nom de la commission des affaires sociales sur l'enquête de la Cour des comptes relative aux maternités, Par M. Jean-Marie Vanlerenberghe, Sénateur.

2. <https://www.senat.fr/rap/r14-243/r14-2431.pdf>

commenté en détail par Benjamin Combes dans un texte en lecture ici :

<https://blogs.mediapart.fr/combesb14/blog/210219/la-fermeture-des-maternites-en-question>

3. Il existe une Coordination Nationale des comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité pour accéder au site ; cliquez ici :